

# **HONORAIRES GESTION LOCATIVE**

## **CABINET N & H IMMOBILIER**

### **HONORAIRES DE BASE (à la charge du bailleur):**

Calculés sur le montant total T.T.C. des encaissements :

**6 % HT soit 7, 20 % TTC**

### **HONORAIRES ANNEXES (à la charge du bailleur):**

Déclaration de TVA :	55 € TTC
Déclaration Revenus Fonciers :	132 € TTC
Honoraires garantie loyers impayés :	3,50 % TTC
Frais constitution dossier subvention :	70 € TTC
Gestion de sinistres :	à la vacation
Taux horaire vacation :	156 € TTC

### **HONORAIRES CONTENTIEUX (à la charge du locataire):**

Relance ordinaire :	12 € TTC
Relance RAR valant mise en demeure :	25 € TTC
Transmission dossier huissier :	170 € TTC
Transmission dossier avocat :	300 € TTC
Frais de chèques ou prélèvements impayés :	25 € TTC

Tarif en vigueur au 01/01/2023, avec un taux de TVA à 20 %

### **MEDIATION**

Pour tout litige afférent à l'exécution du présent mandat, le mandant, s'il est un "consommateur" au sens de l'article liminaire du code de la consommation, est informé qu'il peut saisir le médiateur de la consommation, soit par voie électronique à [www.anm-conso.com](http://www.anm-conso.com), soit par courrier postal à l'attention de l'ANM Conso 2 rue de Colmar 94300 Vincennes.